



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/12

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	Mme Marion BELLIARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : ZAC de la Perdriots à Châteaugiron – Rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs de la tranche 6

Rapporteur : Madame Isabelle PLANTIN

Dans le cadre du traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Perdriots, l'article 5 « Transfert des équipements publics » prévoit que « le concédant [la Commune de Châteaugiron] accepte le principe de la rétrocession dans le domaine public des équipements collectifs réalisés au titre de la ZAC ».

Les travaux de la tranche 6 de la ZAC de la Perdriots étant achevés, il est possible de procéder à la rétrocession dans le domaine communal des parcelles mentionnées sur le plan parcellaire établi par Madame DECAMPS, géomètre expert (annexe 1.12).

L'ensemble des parcelles à rétrocéder dans la tranche 6 représente une contenance de 1ha 21a 44ca répartie comme suit :

Désignation	Parcelles cadastrales	Contenance
Voirie et espace vert	ZB 794, 855, 856, 858, 1101	94 a 17 ca
Espace vert	ZB 795, 796, 853, 854,	15 a 12 ca
Chemin piéton et espace vert	ZB 797, 852,	12 a 45 ca

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,
Vu la délibération du 31 janvier 2008 approuvant le traité de concession de la ZAC de la Perdriotais,
Vu le plan parcellaire établi par Mme DECAMPS, géomètre expert, relatif à la tranche 6 de la ZAC de la Perdriotais,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

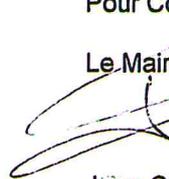
- donne son accord à la rétrocession par la SARL ZAC DE LA PERDRIOTAIS, dont le siège se situe 19 rue de Vienne à PARIS (75801), à la commune de Châteaugiron de la voirie, des espaces verts et des réseaux de la tranche 6 de la ZAC de la Perdriotais conformément au tableau ci-dessus pour une contenance respective de 1ha 21a 44ca;
- autorise le classement dans le domaine public communal de la voirie cadastrée :
 - section ZB 856 : avenue de la Perdriotais (en partie) et l'amorce de la rue Excalibur ;
 - section ZB 1101 : avenue de Piré (en partie au niveau du rond-point) et amorce de la rue Judith d'Acigné ;
 - section ZB 855, 794 : rue Excalibur, rue du Roi Arthur et rue Lancelot du Lac ;
- précise que les frais et honoraires relatifs à la rétrocession sont à la charge exclusive du cédant ;
- autorise le Maire ou le Maire délégué à signer l'acte de rétrocession qui sera établi par le notaire désigné par le cédant, en l'occurrence Maître Eric MALLEVRE, notaire associé à Rennes.

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....1.3.DEC.2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,




Pour Copie Conforme,

Le Maire



Jean-Claude Le Vigne

PREFECTURE d'Ille-et-Vilaine
DIRECTION de l'ADMINISTRATION
COMMUNALE

IMMEUBLES COMMUNAUX AQUISITION

DECISION suivant délibération du Conseil Municipal en date du

RETROCESSION à la Commune de CHATEAUGIRON

Vu par le Maire,
(signature et cachet de la Mairie)

PLAN PARCELLAIRE FIGURATIF au 1/1.250e
établi à l'aide du plan cadastral

Envoyé en préfecture le 13/12/2017
Reçu en préfecture le 13/12/2017
Affiché le
ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_12-DE

1er Bureau
ARRONDISSEMENT de RENNES
COMMUNE de CHATEAUGIRON
ZAC de la Perdriots - 6e tranche

Annexe 1 du point 12

Dressé et certifié par
le Géomètre Expert soussigné
à la Guerche, le 09/11/2017
Signature



Références cadastrales								
Situation ancienne			Situation nouvelle DMPC n° 1075 V du 31/10/2017					
SARL de la Perdriots			Commune de CHATEAUGIRON			SARL de la Perdriots		
Sect	n°	Contenance	Sect	n°	Contenance	Sect	n°	Contenance
ZB	794	7a68	ZB	794	7a68			
ZB	795	2a63	ZB	795	2a63			
ZB	796	3a99	ZB	796	3a99			
ZB	797	0a42	ZB	797	0a42			
ZB	852	11a73	ZB	852	11a73			
ZB	853	3a88	ZB	853	3a88			
ZB	854	4a62	ZB	854	4a62			
ZB	855	37a12	ZB	855	37a12			
ZB	856	26a40	ZB	856	26a40			
ZB	858	1a42	ZB	858	1a42			
ZB	920	39a90	ZB	1101	21a55	ZB	1102	18a35
1ha39a79			1ha21a44			1ha39a79		

Contenances indiquées : contenances cadastrales, la propriété n'ayant fait l'objet ni d'un mesurage, ni d'une définition contradictoire des limites exhaustifs.





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/13

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCC	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Retrait de la délibération n° 2017/11/06/02 relative au principe de numérotation des habitations des rues et lieux-dits à Saint-Aubin du Pavail

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Vu la délibération n°2017/11/06/02 approuvant la numérotation des rues et lieux-dits sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail,

Vu le retour des services de l'état dans le cadre du contrôle de légalité en date du 09 novembre 2017 qui indiquent que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L2213-28 du CGCT,

Il est proposé de retirer la délibération n°2017/11/06/02 et précisé que les dispositions initialement prévues dans cette délibération feront l'objet d'un arrêté du Maire délégué de Saint Aubin du Pavail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- retire la délibération n° 2017/11/06/02 validant le principe de numérotation des habitations des rues et lieux-dits à Saint-Aubin du Pavail

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....13 DEC. 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/14

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Autorisation d'encaissement d'un chèque

Rapporteur : Madame Magalie DOUARCHE-SALAÜN

Le Centre d'Art Contemporain Les 3 CHA a mis en scène l'exposition de DUY ANH NHAN DUC « HOPE » du 12/07/2017 au 17/09/2017.

Dans le cadre de cette exposition, le Centre d'Art Contemporain a sollicité des financeurs pour participer aux frais de fonctionnement.

L'hypermarché Hyper U de Châteaugiron a répondu favorablement à cet appel via le versement d'une participation de 1 000,00€.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 29 novembre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise l'encaissement du chèque de 1 000,00 € en précisant que cette somme sera versée sur le compte « 7478»,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....13 DEC 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/15

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 42

Nombre de votants : 53

Date de convocation :

01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Révision des tarifs des médiathèques et de la ludothèque

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Depuis la mise en réseau des médiathèques au sein de la Communauté de communes en 2011, le tarif d'adhésion est identique dans l'ensemble des médiathèques du territoire intercommunal. Il est proposé par la Communauté de communes et validé par chaque conseil municipal.

A la création de ce réseau, il avait été préconisé d'augmenter les tarifs de 0,50€ tous les deux ans. La dernière augmentation ayant eu lieu en 2016, il est donc proposé d'augmenter les tarifs d'adhésion aux médiathèques de 0,50€ à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette augmentation s'applique aux trois médiathèques du territoire de la commune.

En parallèle des tarifs d'adhésion de la médiathèque, il est également proposé de réviser ceux de la ludothèque dans les mêmes proportions pour les adhésions soit +0,50€ et de maintenir le tarif existant pour le prêt des jeux.

La grille tarifaire proposée est jointe à la présente note de synthèse (annexe 1.15).

En plus des prêts de livres ou autres supports, la médiathèque Philéas Fogg de Saint-Aubin du Pavail propose des ateliers et animations uniquement à destination des adhérents de la médiathèque nécessitant la définition de tarifs.

Ateliers loisirs créatifs : 2€/ par atelier

Ateliers ou animations ponctuels (stage informatique,....) : en fonction du coût réel de la prestation

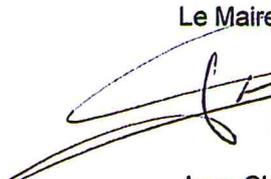
**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2013-06-05 du Conseil municipal en date du 27 juin 2013 qui approuve les tarifs en vigueur de la médiathèque Les Halles et de ludothèque,
Vu la délibération n°2015-08-03 du Conseil municipal en date du 24 septembre 2015 qui approuve les tarifs en vigueur de la médiathèque Les Halles et de ludothèque,
Vu la délibération n°47-15 du Conseil municipal en date du 09 novembre 2015 qui approuve les tarifs en vigueur de la médiathèque de Saint-Aubin du Pavail,
Vu la proposition de Pays de Châteaugiron Communauté,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 29 novembre 2017,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide la nouvelle grille tarifaire pour les médiathèques et la ludothèque applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour Copie Conforme,

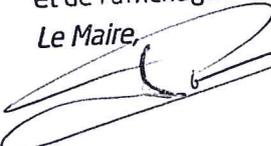
Le Maire,



Jean-Claude

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....1.3.DEC.2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,






**TARIFS MUNICIPAUX ET MODALITES DE PRETS
MEDIATHEQUES & LUDOTHEQUE
à compter du 1er janvier 2018
DCM du 11 décembre 2017**

	MEDIATHEQUES			LUDOTHEQUE		
	Castelgironnais	CCPC	Hors CCPC	Castelgironnais	Hors Commune	Collectivité hors partenariat
ADHESION						
en plus de l'adhésion Médiathèque obligatoire						
Personne de plus de 18 ans	9,50 €	9,50 €	13,50 €	Gratuit	6,50 €	
Personne de moins de 18 ans, étudiants, apprentis	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	4,50 €	
Bénévole	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Associations, professionnels et établissements à destination de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du public empêché et des personnes âgées dans un cadre de conventionnement et de partenariat avec la Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Autres associations (une seule carte délivrée au Président)	9,50 €	9,50 €	13,50 €	11,50 €	13,50 €	13,50 €
JEUX						
Prêt d'un jeu				0,80 €	1,00 €	3,00 €
Prêt d'un jeu surdimensionné				4,20 €	8,20 €	10,00 €
Caution pour jeux surdimensionnés et malles anniversaires				100,00 €	100,00 €	100,00 €
Carte prépayée				8,00€ pour 11 jeux 16,00€ pour 22 jeux	10,00€ pour 11 jeux 20,00 € pour 22 jeux	
AUTRES TARIFS						
Renouvellement de la carte en cas de perte	1,00 €					
Pénalité pour dégradation ou non restitution d'un livre, d'un jeu ou d'un CD				Prix d'acquisition ou remplacement à l'identique		
. Année d'acquisition				-10% par année par rapport au prix d'acquisition ou remplacement à l'identique		
. Années suivant l'acquisition				3,00 € ou remplacement à l'identique		
Pénalité pour pièce manquante lors de la restitution du jeu n'empêchant pas le fonctionnement du jeu				3,00 € ou remplacement à l'identique		
Vente de sacs cabas	1,00 €					
Impression de documents en NB par page A4	0,20 €					
Impression de documents en couleur par page A4	0,60 €					
Impression de documents en NB par page A3	0,60 €					
Impression de documents en couleur par page A3	2,00 €					
Impression sur papier photo A4	2,00 €					
Scan sans impression	2,00 €					
	uniquement à la médiathèque Philéas Fogg					
MODALITES DE PRÊT						
Tous types de support hors dvd et jeux	13 pendant 4 semaines					
DVD	2 pendant 4 semaines					
Jeux				2 pendant 4 semaines		

Des règles dérogatoires au nombre et au délai de prêt pourront être mises en place dans le cadre des partenariats et des conventions

Emprunt en préfecture le 13/12/2017
 Reçu en préfecture le 13/12/2017
 Affiché le
 ID : 036-200064483/20171211-2017_12_11_15-DE